



Communiqué de presse

Royal Air Maroc généralise le billet électronique

A partir du 1^{er} juin 2008, tous les billets de Royal Air Maroc seront électroniques.

La compagnie nationale avait anticipé ce passage et engagé, dès 2004, les actions et les investissements nécessaires pour la généralisation du billet électronique, suivant les résolutions de l'IATA (Association Internationale du Transport Aérien).

Ce billet représente une option pratique pour le passager. Il ne peut être égaré et le traitement des changements d'itinéraire, se fait rapidement et efficacement. Il offre donc aux clients sûreté, rapidité et efficacité. Le client peut même réserver, acheter et même modifier son billet électronique depuis chez lui.

Un billet électronique peut être acheté de la même manière qu'un billet « papier », par téléphone (Call Center de Royal Air Maroc au N° 090 00 0800), sur le site www.royalairmaroc.com, dans les agences de la compagnie ou dans une agence de voyage.

Royal Air Maroc avait engagé le passage au billet électronique de manière progressive, depuis septembre 2004. Aujourd'hui, la compagnie offre le billet électronique sur l'ensemble de son réseau.

La généralisation du billet électronique entre dans le cadre d'un programme global initié par l'IATA « Simplifying the Business ». En ligne avec ce programme, et après avoir réalisé le passage au billet électronique, Royal Air Maroc prévoit d'engager des projets qui visent la simplification et la fluidification des processus de vente et d'exploitation dans les aéroports, afin d'améliorer les conditions du voyage pour le client.

Casablanca, le 31 mai 2008